

## **Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 2 juin 2017**

### **I. APPROBATION du PV du 28 avril 2017**

Il a été approuvé à l'unanimité

### **II. QUESTIONS FINANCIERES**

1) Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget afin d'honorer les factures du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2315 (23) – 111 Installation SDEER	4 471	021 (021) – Virement de la sect de fonct	4 471
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
023 (023) – Virement à la section d'invest	4 471		
678 (67) – Autres charges exceptionnelles	-4 471		
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 471</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>4 471</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°1 décrite ci-dessus.

2) Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget afin d'honorer les factures du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2315 (041) Installation SDEER	781	021 (021) – Virement de la sect de fonct	781
2315 (23) – 111 Installation SDEER	781	13251 (041) - GFP de rattachement	781
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
023 (023) – Virement à la section d'invest	781		
678 (67) – Autres charges exceptionnelles	-781		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 562</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 562</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°2 décrite ci-dessus.

### III **QUESTIONS SCOLAIRES**

#### 1) **Point sur la réforme des rythmes scolaires**

Les rythmes scolaires actuels (semaine de 4 jours avec cours le mercredi matin) pourraient être remis en question (semaine de 4 jours). Des discussions vont être engagées sur ce sujet. Un consensus devra se faire entre les enseignants, les parents d'élèves, les élus communaux et communautaires. Il sera soumis à l'avis de l'Inspection académique. Le changement, s'il intervient, ne sera pas mis en place à la rentrée prochaine (délai trop court). D'autres problèmes, tels les transports scolaires, l'organisation des TAP, le temps de travail des assistants, devront être élucidés. Quid également de l'aide financière de l'Etat. Toutes ces problématiques feront l'objet de débat, sinon de décisions, lors du Conseil d'école du 26 juin.

#### 2) **Séjour de vacances en juillet organisé par le SIVOS**

Il a été annulé faute de participants (7 enfants seulement étaient intéressés).

### IV. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

#### 1) **La Charente**

Les deux corps morts qui doivent immobiliser le ponton flottant dans la zone de baignade sont déjà mis à l'eau. Il faut les positionner à l'endroit exact qui convient pour le ponton. Le Conseil autorise les membres de l'Association des Pêcheurs Port d'Envallois à installer et construire un emplacement-tremplin pour personne à mobilité réduite (PMR) réservé pour la pêche. Il a été décidé de le situer à l'extrémité du Pré Valade à l'endroit de deux emplacements réservés pour des bateaux de passage. Il devra s'intégrer harmonieusement dans le paysage. Une redevance compensatrice pour occupation du domaine fluvial sera demandée, soit 76 € par mois, montant que la Commune aurait perçu pour l'occupation des bateaux pendant la saison. Pour des « raisons diplomatiques » suite à la requête d'un riverain, la Boîte à Lire, installée au bord de l'eau, sera déplacée. Elle prendra ses nouveaux quartiers le long du Quai de Carénage. Encadrée par deux bacs à fleurs, elle ne devrait pas gêner la vue sur la Charente.

#### 2) **Bilan de la campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes**

L'objectif est de procéder au recensement de l'ensemble des bâtiments devant disposer d'un système d'assainissement non collectif, connaître l'état des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire communal (descriptif et fonctionnement des ouvrages), mettre en avant les immeubles ne disposant pas de système d'assainissement et les installations présentant des risques pour la santé des personnes ainsi que les secteurs problématiques. L'ensemble du territoire communal se situe dans un périmètre de protection de captages (Les Gailleries et Coulonge sur Charente), c'est-à-dire des zones à enjeux sanitaires. 293 bâtiments produisant des eaux usées domestiques ont été répertoriés en zone d'assainissement non collectif. 184 ont été diagnostiqués lors de cette campagne du 24 mars au 30 novembre 2016 (170 diagnostics de fonctionnement et d'entretien, 14 contrôles périodiques). 109 bâtiments n'ont pas été contrôlés pour les motifs suivants :

97 installations ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution ou d'un contrôle de fonctionnement et d'entretien datant de moins de 10 ans,

2 dossiers de réhabilitation sont en cours (le contrôle de conception a été réalisé, mais les travaux n'ont pas encore été effectués),

2 immeubles sont vacants, 1 immeuble est inhabitable et 7 immeubles non contrôlés.

Le dossier complet est consultable en mairie. Une réunion d'information aura lieu le mardi 20 juin à 18h30 à la salle des fêtes ; tous les propriétaires concernés par la non-conformité de leur installation seront invités.

### 3) ***Demande d'installation de ruches au Breuil***

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande conjointe de Franck BARLET et de Cécile SACHOT-CASTAING d'installer des ruches sur la parcelle communale boisée située à l'ouest de la parcelle YC134 d'une superficie de 500m<sup>2</sup>, à une distance respectable du voisinage. Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire et renouvelable.

### 4) ***Véloroute V92 Flow Vélo***

Le démarrage des travaux est prévu fin juin pour une durée de 3 semaines. Un panneau sera posé à l'extrémité du pré Valade, sortie vers le marais, pour indiquer aux piétons et aux cyclistes que l'usage des chemins est à partager avec les agriculteurs et les troupeaux. Dans l'attente d'une convention d'utilisation définitive avec les propriétaires (Dreux, les Vinets, Port à Clou, chemin de l'Association foncière), des parcours provisoires seront établis sur certains tronçons. Les matériaux nécessaires seront déposés à Saint James et la cabane de chantier mise dans l'enceinte de l'atelier municipal. Cette véloroute présente un enjeu majeur pour le tourisme. On observe un engouement certain pour ces liaisons transversales douces tant sur le plan national, régional que local qui doit engendrer une dynamique à plusieurs niveaux (hébergement, économie locale, accueil technique pour vélos...)

## V. **PERSONNEL**

### 1) ***Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe***

Le Conseil a accepté à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, en raison de son ancienneté, peut prétendre à l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Monsieur le Maire propose de créer ce poste afin d'y nommer cet agent.

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique (JO du 12/05/2016)

**Vu** le Décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (JO du 12/05/2016)

**Vu** le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B (JO du 15/10/2016)

**Considérant** l'inscription d'un agent sur le tableau d'avancement 2017 au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de son ancienneté,

**Conformément** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, **DECIDE**

1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

2 – de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 20 heures hebdomadaires,

3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques,  
 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,  
 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

**2) Actualisation du tableau des effectifs consécutive à la refonte des grilles indicatives**

Le Conseil a accepté à l'unanimité la modification du tableau des effectifs pour l'actualiser suite à des changements dans les grilles indicatives.

**Vu** le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B (JO du 15/10/2016)

**Vu** Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (JO du 16/10/2016)

**Vu** le Décret n°2017-397 du 24 mars 2017 modifiant le décret n°2016-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale

**Vu** le Décret n°2017-398 du 24 mars 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de police

CADRE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	35H00
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	20H00
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Assistant de conservation	B	0	10H00
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	30H00
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Garde champêtre chef principal	C3	1	18H00
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C2	0	17H30
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	C2	3	3 postes à 35H00
Agent de maîtrise	C2	1	17H00
Adjoint technique	C1	1	09H00
Adjoint technique	C1	1	20h00
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	0	20h00
Adjoint technique	C1	0	14H00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Les Travaux**

Ils ont principalement concernés les espaces verts (tonte, débroussaillage, binage des massifs, fabrication et plantation de bacs à fleurs, plantation des massifs à fleurs, arrosages deux fois par semaine, élagage des bords de route, taille des haies et des rosiers, désherbage du cimetière et désherbage manuel des rues). Les employés techniques ont également réparé les panneaux de signalisation, révisé et réparé le microtracteur, posé les panneaux d'élections et un voile opaque sur les portes de la salle des fêtes et procédé à la finition des WC handicapés en construction sous le préau de l'école primaire.

### **2) Demande d'autorisation d'ouverture sur la place de Grailly (parcelle AC 314)**

Le Conseil propose une ouverture à l'ouest de la parcelle sur la parcelle MC 38. La réponse du propriétaire est en attente.

3) **Les demandes de subventions** pour la rénovation de la salle des fêtes ainsi que celle de la salle polyvalente n'ont pas été acceptées au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, le montant plancher des subventions étant supérieur au montant sollicité. Le Maire adressera un courrier au Préfet pour obtenir une dérogation exceptionnelle.

### **4) Reprise du magasin COOP**

Monsieur le Maire a rencontré Madame Ligny, en charge des dossiers au sein du Conseil départemental. Le dossier s'avère compliqué : il faut dissocier la partie commerciale de la partie logement car les aides ne peuvent porter que sur la partie commerciale. Aucune aide ne peut être envisagée sur la partie logement. Il faut donc répartir le coût d'achat du bâtiment entre ces deux éléments. La commune peut prétendre à une aide de 35 % au titre du soutien à l'activité commerciale Fisac. Une évaluation de l'immeuble devra être faite par le Service des Domaines. L'acquisition pourrait être envisagée si une proposition d'achat se situe autour de 80 000 €. La partie commerciale serait alors réhabilitée en premier avec les aides financières autorisées. La partie logement serait réhabilitée par notre service technique avec le principe des travaux en régie. Les décisions seront prises lorsque le dossier sera complet : le Conseil envisage de tenter cette aventure pour redynamiser l'activité commerciale du village. La fermeture du magasin pèjore les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Si cette aventure s'avère un échec, l'immeuble sera transformé en deux logements distincts.

### **5) Configuration été de la place des Halles et de la circulation dans le centre-bourg**

Il a été décidé de procéder sans attendre le 1<sup>er</sup> juillet à la mise en place de la nouvelle configuration de la place des Halles. Les bacs à fleurs, construits par nos employés techniques, seront placés en marge de la place le long de la départementale et sur le trottoir en face. Ce dispositif, à l'essai, a pour but de limiter les mouvements anarchiques de véhicules durant la saison. Les panneaux explicatifs (panneaux à lattes) gérant le sens de circulation dans le centre-Bourg et sur la place seront posés début juillet. Le principe d'instauration d'une zone bleue initialement envisagé est repoussé. Le Conseil a décidé de le remettre à l'année prochaine, le temps de prendre la mesure des nouveaux aménagements et de les améliorer si nécessaire. Aucune subvention ne sera accordée pour cette installation dont la dépense n'est pas éligible au titre des amendes de police. Le coût total de l'opération s'élève à 3 281.78 €, soit 2742.80 € TTC pour les panneaux à lattes et 538.98 € TTC pour les panneaux de signalisation de type réglementaire (interdiction, stop...), suivant le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie.

## VII. INTERCOMMUNALITE

1) **Villages de pierres & d'eau** : rencontre le 23 juin à La Rochelle où devrait avoir lieu la signature de la convention de marque en présence du Président du Conseil Départemental.

2) **Saintonge romane** : L'ordre du jour du comité syndical du jeudi 18 mai a principalement porté sur le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) dont la signature définitive par le Préfet interviendra rapidement. Les conséquences sur l'occupation des sols pour la Commune ne seront pas négligeables et les capacités d'utilisation des sols en zone constructible seront largement réduites.

## VIII. MANIFESTATIONS et ASSOCIATIONS

### 1) Manifestations passées

	Chasse	AG	V 28 Avril	Bon bilan financier, renouvellement du bureau. Président= Gilbert Chaintrier Vice Président = Franck Gratiot Trésorier = Romaric Guillot Secrétaire = Claire Belladina
	Echappée Belle	Zumba	S 29 avril	Belle prestation. Bonne participation
	Canotiers. Chantier naval	Inauguration de 2 nouveaux bateaux	S 29 avril	Le beau temps était de la partie. Deux bateaux ont été baptisés «Emile" embarcation légère destinée au marais poitevin et" la Soloire" acquise par les Canotiers.
	Mairie	Commémoration de la fin et de la victoire de la seconde guerre mondiale (1939 - 1945)	8 mai	Petite participation
	Panloy	Soirée hantée et cocktail convivial	13 mai	Soirée réussie, très bonne participation.
	Mairie	Randonnée Municipale de printemps	D 14 mai	34 personnes présentes, très agréable
	Fous cavés	Marche gourmande	S 20 mai	20 enfants, 560 adultes ont parcouru les 10 km proposés. Quelques mécontents, mais dans l'ensemble très positif
	Basket	Fête du Basket	S 20 mai	Super journée pour le club de basket, jeunes et parents ont bien participé

	Lapidiales	AG et présentation de la Sculptrice Marcia De Bernardo	S 20 mai	Sont évoqués le manque de communication avec la Nouvelle Région en ce qui concerne le versement de la subvention. Grâce au soutien financier du fond de dotation du club Lapidiales, les 8 sculpteurs prévus l'an dernier ont pu exprimer leur talent. 100 00 visiteurs pour l'année passée. Déjà 30379 relevés au compteur depuis le début de l'année( site le plus visité de Charente Maritime). Cette année 6 sculpteurs sont attendus( 4 sur le site des Chabossières, 2 sur le pôle nature. Un partenariat avec LECLERC : les poches de caisses seront à l'effigie LAPIDIALES, une animation sculptures est prévue dans le galerie marchande et une pub cinéma est lancée.
	Fous cavés	Brocante	D 21	Organisée dans le centre Bourg, belle réussite avec 80 stands
	Panloy	Printemps de Panloy : Exposition vente de plantes, métiers d'art, gastronomie	S 27 D 28 mai	55 exposants le samedi avec 300 visiteurs. Le dimanche moins d'exposants, les visiteurs se font rares.

## 2) Manifestations à venir

Juin	Panloy	rendez vous au jardin	V 2 juin	découverte du parc du château avec les Associations de protection de l'environnement : Pérénis , LPO (réservé aux scolaires)
	Panloy	rendez vous au jardin	S 3, D 4 juin	Tout public: sortie ornithologique à 10 h . 4€ P, 2€ de 7 à 14 ans
	Panloy	Soirée hantées	s 3 , D 4	21 h:12€ P, 8€ pour les 7 à 12 ans (cocktail convivial)
	Charente Maritime Orientation	course d'orientation dans le bois de la combe vallée, combe des ajoncs, combe de la roche	D 4 juin	12 H à 19 h : compétition régionale de course d'orientation. Tout public licencié ou non. 06 14 02 27 57
	Lapidiales	Vide atelier d'artistes	D 11 juin	
		1er tour des Législatives	D 11 juin	Mairie
	A P E	A G	M13 juin	20 h salle de réunions,1er étage de la Mairie

	Sivos	Fête des TAP	V 16 juin	18 h: en cas de mauvais temps S P sinon Crazannes
		2ème tour des législative	D 18 juin	20 h salle des mariages
	Panloy	des airs de piano au château. (réservation obligatoire	S 17 , D 18 juin	15 h30: visite commentée du château. 17 h: concert de piano dans les salons historiques. 18 h 30: cocktail convivial. 15€ / P- 7€- De 26 ans-gratuit - 7 ans
	Sivos	Fête de l'école	V 23 juin	Crazannes, Salle polyvalente si mauvais temps
	Basket	Rando, Marche 6€ + eco - cup	D 25 juin	8h: Marche 9 à 20 km - VTT: 20 à 50 km

1) **Festival des Fous Cavés** : le 6 mai au eu lieu la réunion des élus en charge du suivi de l'organisation du festival pour résoudre les divers points chauds du trafic qui restent à élucider ainsi que les surveillances qui seront faites lors des deux soirées.

2) **Croisières sur le Palissy** (4 juillet-25 juillet) : Saintonge romane organise, à nouveau, deux croisières sur la Charente, en direction de Saint Savinien et de Taillebourg. La Commune offrant les rafraîchissements, la présence de 2 conseillers est nécessaire pour le service.

#### IX. **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

1) La Chambre de Commerce et de l'industrie (CCI) organise une réunion sur les réglementations des marchés non sédentaires le lundi 12 juin : pas de participation possible de notre commune.